

# ECOLE COMMUNALE DE GODINNE PROJET D'ACCUEIL DE L'ATL

Ecole communale  
Rue du Pont 59  
5530 GODINNE  
Tél.: 082/61.18.32

**Responsable de projet:**  
Mme Maury Justine  
Tél.: 082/61.03.33  
[justine.maury@yvoir.be](mailto:justine.maury@yvoir.be)



Madame, Monsieur,

Nos accueillantes Mme Isabelle Van Opstal et Mme Jessica Clément s'occupent de l'encadrement de votre/vos enfant(s) depuis plusieurs années durant l'accueil temps libre du matin de 7h à 8h20.

Le soir, Mme Isabelle assure l'encadrement des enfants de 15h00 (le lundi) et 15h15 (mardi, jeudi et vendredi) à 18h00. Mme Jessica renforce l'encadrement du soir de 15h00 (le lundi) et 15h15 (mardi, jeudi et vendredi) à 17h00 et Mme Emilie Vierendeels le lundi de 15h00 à 16h15 et le vendredi de 15h15 à 16h15. Des formations continues sont assurées toute l'année pour améliorer leurs compétences en matière de développement de l'enfant, de relationnel, de techniques d'animation, etc.

L'accueil du matin est pour l'enfant une période transitoire entre le réveil à la maison et l'entrée à l'école.

L'accueil après l'école est une période tampon entre un effort intensif de concentration à l'école et les retrouvailles avec ses parents.

L'accueillante a pour mission de gérer ces deux périodes de vie des enfants avec bienveillance. Elle tentera de respecter au mieux leurs besoins de détente et de repos, tout en permettant aux plus grands de réaliser leurs devoirs dans les conditions de calme nécessaire.

Les accueillantes disposent d'un téléphone portable et d'un classeur reprenant tous les renseignements utiles concernant les enfants inscrits. En cas de nécessité, l'accueillante peut toujours appeler la responsable de projet ATL ou un membre du personnel de l'école.

**Le matin, les enfants doivent être amenés à la salle de gym/réfectoire par un parent et se présenter à Mme Isabelle et Mme Jessica afin de scanner leur badge.**

Dès la sortie de l'école, les enfants profitent, sous la surveillance des accueillantes, d'une demi-heure de récréation pour courir, jouer, etc. Ensuite, ils sont pris en charge par les accueillantes et se rendent dans leur local d'accueil.

A 15h45, Mme Isabelle et Mme Jessica proposent la collation (apportée par l'enfant) dans le hall aménagé pour le confort de l'enfant. Après, ils disposent de jeux et s'occupent librement dans le réfectoire ou dans la cour selon la météo.

Les enfants du primaire peuvent préparer leur(s) devoir(s) sous la surveillance de Mme Emilie de 15h45 à 16h15 les lundis, mardis et jeudis.  
Néanmoins, les devoirs restent sous la responsabilité des parents.

A 17h00, Mme Isabelle prend en charge les enfants jusque 18h00. Le réfectoire est dès lors scindé en 2 parties afin que chaque groupe d'enfants ait son espace. Coloriage, jeux libres, activités physiques dirigées (parachute, cirque,...) sont proposés aux enfants.

Durant cet accueil temps libre, chaque enfant a le devoir de respecter les règles de vie: le respect de l'accueillante, le respect de l'autre, le respect du groupe et le respect du matériel à disposition.  
L'accueillante a la responsabilité de faire respecter ces règles.

Chaque parent ou personne autorisé est tenu de récupérer son/ses enfant(s) dans le local où se tient l'accueil et de se présenter à l'accueillante afin d'effectuer le scan de sortie après s'être assuré que son espace de jeu est rangé.  
**Aucune demande de scan préalable ne sera acceptée.**

Le règlement d'ordre intérieur est disponible sur le site internet et peut-être obtenu sur simple demande au service ATL. Chaque parent, enfant, accueillant ainsi que le P.O. s'engage à respecter ce règlement.

Madame Maury Justine reste à votre disposition pour toute question, difficulté, n'hésitez pas à la contacter.

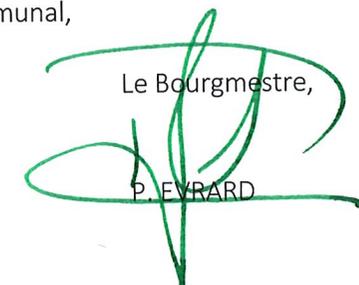
Pour le Collège communal,

La Directrice générale,



J. LECOCQ

Le Bourgmestre,



P. EVRARD